Bureau international du Travail

Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Kit de ressources à l'usage des responsables politiques et praticiens

Livre 2

Recherche et création de la base de connaissances

Programme international pour l'abolition du travail des enfants

Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail

Kit de ressources à l'usage
des responsables politiques et praticiens

Livre 2 : Recherche et création de la base de connaissances

Programme international pour l'abolition du travail des enfants
Bureau international du Travail

Copyright © Organisation internationale du Travail 2009
Première édition 2009

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Combattre la traite des enfants à des fins d'exploitation de leur travail : kit de ressources à l'usage des responsables politiques et praticiens / Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants. – Genève : OIT, 2009 – ca. 220 p. + 1 CD ROM.

ISBN : 978-92-2-221506-5 ; 978-92-2-221507-2 (web pdf) ; 978-92-2-222161-5 (CD ROM)

International Labour Office ; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour

guide / trafic d'enfants / droits de l'enfant / développement de partenariats / collecte des données / aspect juridique / pays en développement

02.02.1

Publié aussi en anglais : *Combating trafficking in children for labour exploitation: a resource kit for policy-makers and practitioners*, ISBN : 978-92-2-121486-1 (Kit Print) ; 978-92-2-121487-8 (Kit Web PDF), Ginebra, 2008.
et espagnol :
Combatir la trata infantil con fines de explotación laboral, 978-92-2-321486-9 ; 978-92-2-321487-6 (Web)

ILO Cataloguing in Publication Data

Note

Cette publication de l'OIT a été financée par le ministère du Travail des Etats-Unis (*Department of labour)* (Projet GLO/05/51/USA).

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce ministère. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel : pubvente@ilo.org ou visitez notre site Web : www.ilo.org/publns.

Visitez notre site Web : www.ilo.org/ipec

Photos : OIT. Les photographies utilisées dans cette publication ne servent qu'à des fins d'illustration. Aucun des enfants identifiables sur les photos n'est victime de traite des enfants.

Imprimé en Italie
Photocomposition par *ILO/CIF– Turin*

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 4

2.1 INTRODUCTION 6

2.2 COMBIEN D'ENFANTS FONT-ILS L'OBJET DE TRAITE? 6

2.3 DES DONNÉES FIABLES COMME BASE DE PLANIFICATION 8

2.3.1. Les objectifs de la collecte de données 9

2.3.2. Les chiffres 11

2.3.3. Au-delà des chiffres – La désagrégation 12

2.3.4. Au-delà des chiffres – L'information qualitative 13

2.3.5. S'accorder sur des termes et définitions communs 15

2.4 LES MÉTHODES DE RECHERCHE 17

2.4.1. L'analyse de données secondaires – sources et fiabilité 17

2.4.2. Les enquêtes auprès des ménages 18

2.4.3. Les autres types d'enquêtes 21

2.4.4. Les évaluations rapides 22

2.4.5. Les méthodes de recherche participative 24

2.5 ZOOMER SUR LES ENFANTS, LES TRAFIQUANTS ET LES ITINÉRAIRES QU'ILS UTILISENT 27

2.5.1. Etablir le profil des enfants victimes et en danger 27

2.5.2. Etablir le profil des trafiquants 28

2.5.3. Inventaire des itinéraires et lieux, et résultats finals en termes d'exploitation 29

2.6 LES PROTOCOLES DE RECHERCHE 30

2.6.1. Definiciones 30

2.6.2. Le calendrier de la collecte de données 31

2.6.3. Les outils de recherche 32

2.6.4. Les techniques d'entretien 32

2.6.5. Questions d'éthiques 35

2.7 VALIDATION, ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET DIFFUSION 38

RESSOURCES MENTIONNÉES DANS LE LIVRE 2 40

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CL-Info	Base de données sur le travail des enfants
DevInfo	Système d'information pour le développement
ENF	Éducation non formelle
ER	Évaluation rapide
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT)
MINUK	Mission des Nations Unies au Kosovo
MST	Maladies sexuellement transmissibles
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
RDP lao	République démocratique populaire lao
RWG-CL	Groupe de travail régional sur le travail des enfants
SELL	Sharing Experiences and Lessons Learned (série de publications du TICW)
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (OIT-IPEC)
TICW	Projet subrégional OIT-IPEC de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans le bassin du Mékong
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNODC	Bureau des Nations Unies sur les drogues et la criminalité

Sommaire du livre 2

Le Livre 2 fournit des informations sur l'analyse des situations de traite ou des situations à risques et la collecte de données. Il comporte des références à des études de cas et des exemples, ainsi qu'à des ressources qui peuvent être utilisées pour l'analyse et la collecte de données.

Cet ouvrage souligne l'importance des données fiables en tant que base à l'élaboration de politiques générales et de programmes et décrit une série de méthodes de collecte de données. Il met l'accent sur l'élaboration du profil des enfants, qui permet d'évaluer le niveau du risque d'être victimes de la traite auquel ils sont exposés (ainsi que le profil des trafiquants), sur la carte des itinéraires et des lieux, et sur les résultats finals de la traite en termes d'exploitation.

Ce Livre 2 comporte une section consacrée aux protocoles de recherche et à quelques directives spécifiques sur les techniques d'entretien et les questions éthiques qui doivent être prises en considération dans les entretiens comme dans le stockage de données concernant les enfants vulnérables et ceux qui sont devenus victimes de la traite.

Public cible

Ce livre est destiné à aider ceux qui ont besoin de connaissances relatives à la traite des enfants à préparer des réponses efficaces (il ne s'agit donc pas nécessairement de chercheurs, mais de ceux qui commandent les recherches). Il s'adresse aux planificateurs de programmes au sein des gouvernements, et au sein des organisations de travailleurs et d'employeurs, aux organisations de lutte contre la traite, aux organismes de financement qui appuient les actions menées contre les trafiquants ou pour la protection de l'enfance, aux personnels des agences internationales travaillant à leur siège et sur le terrain, et à ceux qui entreprennent des opérations d'évaluation et de suivi du travail accompli contre la traite.

2.1 INTRODUCTION

La réussite de l'action contre la traite rencontre trois obstacles majeurs :

- une préparation insuffisante due au fait que des initiatives ont été lancées sans un examen préalable et approfondi des informations fiables dont on dispose ;
- le défaut de certains chaînons entre la cause et l'effet (résultant souvent d'une mauvaise compréhension des raisons des événements ou de la manière dont ils surviennent), qui conduit à une disparité entre les résultats souhaités et les mesures prises pour y parvenir ; et
- des indications fallacieuses « sens commun » récurrentes à travers les divers éléments de la conception des projets ou de la planification des politiques, qui conduisent invariablement à des résultats inefficaces (voire même préjudiciables) et à un gaspillage de ressources en initiatives qui n'ont guère d'impact bénéfique sur les enfants à protéger.

Pour éviter ces obstacles, il est essentiel de procéder à une préparation approfondie, ce qui impose de s'assurer que l'information utilisée pour orienter l'initiative est actuelle et a été analysée et comprise de manière approfondie.

➲ Outil 2.1 (sur le CD-ROM)
IPEC (CP-TING) : ***Notions on data gathering and analysis for problem definition*** (Notions d'analyse et de collecte de données pour définir le problème), OIT, 2005. Disponible uniquement en anglais

Cette publication fait partie d'une série de documents produits par le programme SIMPOC de l'OIT-IPEC, qui aide à mieux comprendre les méthodologies de la collecte et de l'analyse de données.

2.2 COMBIEN D'ENFANTS FONT-ILS L'OBJET DE TRAITE?

Il est difficile d'obtenir des estimations fiables du nombre des enfants qui ont été soumis à la traite ou qui en sont victimes chaque année. La plupart des rapports sur la question comportent un avertissement concernant le

manque de données fiables. La nature criminelle et invisible de la traite implique que les seules données disponibles soient généralement basées sur les quelques rapports qui arrivent au grand jour, par exemple quand des victimes de la traite sont découvertes et apparaissent dans les statistiques officielles de la police, de l'immigration ou de l'aide sociale. Certains chiffres sont calculés à partir des données dont nous disposons sur des affaires qui ont été soumises à la justice, des rapports hospitaliers ou sanitaires sur les victimes, ou des données nationales qui sont souvent une combinaison de chiffres émanant des services de police et d'immigration, de l'apport de services sociaux et d'autre sources d'information. De par leur nature même, ces chiffres sous-estiment la situation réelle.

Néanmoins, des tentatives ont été faites pour estimer le nombre des personnes qui sont chaque année victimes de la traite. Le rapport annuel du Département d'État des États-Unis sur la traite des personnes estimait en 2004 que le « flux » transnational de la traite concernait chaque année entre 600 000 et 800 000 personnes. Ces chiffres ne prennent pas en compte les victimes de la traite dans leur propre pays. Le même rapport indiquait que 80 pour cent des victimes de traite étaient des femmes et des jeunes filles, dont la moitié étaient mineures.

Outil 2.2
Bureau de surveillance et de lutte contre la traite des personnes : ***Trafficking in persons report*** (Rapport sur la traite d'êtres humains), Département d'État des États-Unis, 2007. Disponible uniquement en anglais

Ce document est publié annuellement. Des versions actualisées peuvent être téléchargées sur : www.state.gov/g/tip/

L'OIT a estimé à 1,2 millions un « stock » d'enfants soumis à la traite en 2000 et qui sont toujours en situation d'exploitation. Cette estimation englobe la traite transnationale et interne. Elle représente un peu moins de 15 pour cent du nombre des enfants qui, selon les estimations, sont engagés dans ce qu'il est convenu d'appeler les pires formes inconditionnelles de travail des enfants, à savoir le travail forcé et en situation de servitude, conflits armés, prostitution et pornographie et activités illicites.

Outil 2.3
Hagemann F. et al. : ***Every child counts: New global estimates on child labour*** (Chaque enfants compte : Nouvelles estimations globales sur le travail des enfants) OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

2.3 DES DONNÉES FIABLES COMME BASE DE PLANIFICATION

Il est d'une importance cruciale de disposer de données fiables sur le travail des enfants pour planifier des réponses efficaces.

Même si l'on ne dispose pas de chiffres exacts sur l'ampleur de la traite à l'échelle mondiale, il n'en reste pas moins important de collecter l'information – aussi bien quantitative que qualitative – dont on dispose en tant que base pour les programmes et financements ciblés. Il vaut mieux laisser passer un cycle de financement et cibler le suivant que d'entreprendre un projet sans préparation appropriée et s'exposer à un risque d'échec considérable. Les dirigeants préoccupés d'aller de l'avant pour répondre aux exigences internationales d'envoi d'un rapport ou respecter les dates limites imposées aux budgets nationaux exerceront aussi un impact plus marqué dans l'intérêt supérieur des enfants si toutes les phases préparatoires ont été soigneusement achevées.

La collecte d'informations et de données est le premier stade de la lutte contre la traite des enfants, et il existe plusieurs manières de l'effectuer. Depuis 1998, le

Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) de l'IPEC a élaboré des méthodologies pour mesurer le travail des enfants, y compris certaines de ses pires formes, et a préparé un certain nombre de guides, dont la plupart peuvent être téléchargés sur le site de l'OIT.

Outil 2.4
Section du site web de l'OIT relative à la recherche sur le travail des enfants : www.ilo.org/ipec/childlabourstatisticsSIMPOC

Outre les manuels et rapports de recherche, ce site comporte une liste actualisée des pays dans lesquels SIMPOC a collaboré avec les pouvoirs publics à des enquêtes et autres recherches.

Par ailleurs, SIMPOC établit régulièrement des partenariats avec des gouvernements (souvent par l'entremise du Bureau national de statistiques, s'il existe) pour collecter des données sur la traite des enfants ou pour mettre en place des systèmes de collecte qui fourniront des données utilisables plus généralement dans le domaine du travail des enfants. Par ailleurs, un contrôle effectué avec le service gouvernemental concerné d'un pays donné permettra souvent d'obtenir des données sur le travail des enfants qui pourront servir à la préparation de projets ou de politiques générales.

2.3.1 Les objectifs de la collecte de données

Avant d'entreprendre la collecte de données, il est important de savoir à quelles fins ces données sont nécessaires, et à quelle catégorie de données elles doivent appartenir. La recherche peut avoir, entre autres, pour objectifs :

- d'établir des prévisions nationales qui informent ou influencent un changement de politique générale, concernant par exemple le nombre d'enfants victimes de traite et son coût pour la société, le nombre de trafiquants et les profits qu'ils réalisent, ou encore le nombre d'enfants en danger ;
- de justifier la sélection des zones géographiques (d'origine, de transit ou de destination) dans lesquelles seront mises en œuvre les interventions émanant de

politique générale ou des interventions de sensibilisation dans les communautés concernées ;

- de prévoir comment la traite des enfants va se développer dans le temps sans action corrective ;
- de comprendre les causes et les effets, les facteurs de risques et les vulnérabilités du côté de l'offre comme de la demande, afin de prendre des mesures de lutte plus efficaces contre la traite ;
- de cibler avec efficacité (par exemple les enfants qui ont déjà subi la traite ou ceux qui sont en danger, et/ou les trafiquants eux-mêmes) afin de cibler un impact maximum ;
- de déterminer des données de base (sur le nombre des enfants victimes, des enfants en danger ou des trafiquants) afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et mesurer l'impact des interventions ;
- de documenter les enseignements tirés des initiatives pilotes en vue de les reproduire et de contribuer au débat à l'échelle mondiale ;
- d'identifier les interventions en cours et les besoins non satisfaits (établissement de cartes) afin de pouvoir combler les lacunes et éviter les répétitions.

On trouvera d'autres réflexions concernant les objectifs de recherche et les méthodes à retenir dans une présentation PowerPoint consacrée à la recherche sur la traite des enfants.

Outil 2.5
Van de Glind, H. : ***Research considerations regarding child trafficking*** (Motifs de recherche sur la traite des enfants) présentation PowerPoint, Istanbul, mai 2007. Disponible uniquement en anglais

Cette présentation a été effectuée au cours d'une réunion internationale consacrée à l'examen des méthodes de recherche sur les pires formes inconditionnelles de travail des enfants, y compris la traite des enfants.

2.3.2 Les chiffres

Étant donné la nature clandestine et invisible de la traite des enfants, il est difficile d'obtenir des données fiables et exactes sur le nombre d'enfants soumis à la traite chaque année que ce soit au départ ou à destination de lieux donnés, au niveau national, par région ou à l'échelle mondiale. Nous ne disposons au mieux que d'estimations élaborées en utilisant des méthodes statistiques diverses avec des degrés d'exactitude divers. On doit par ailleurs se rappeler qu'il est supposé que les enfants qui ont été soumis à la traite se retrouvent en situation d'exploitation et figureront donc probablement dans les statistiques relatives au secteur d'exploitation dans lequel ils travaillent. Pour éviter les doubles comptages, on évite généralement d'ajouter les chiffres concernant les enfants victimes de la traite au total des chiffres relatifs aux pires formes de travail des enfants.

Les données fiables en chiffres sont particulièrement importantes pour les organisations qui sont chargées d'exposer au ministre des Finances les raisons pour lesquelles les actions menées contre la traite devraient recevoir une allocation du budget national. Il faut qu'elles puissent exposer toute l'ampleur du problème, les tendances (augmentations ou diminutions) sur une période

donnée et les coûts à la société.. L'information sur les tendances est également importante pour vérifier si les actions menées pour réduire la traite ont réellement un impact. De plus, l'étude des tendances peut servir à prévoir l'évolution du problème de la traite des enfants dans le temps si aucune action corrective n'est entreprise.

Toutefois, une ONG locale qui administre un centre d'hébergement pour enfants soustraits à la traite n'a pas nécessairement besoin de ces chiffres. Cette ONG peut avoir davantage besoin de données relatives au nombre d'enfants accueillis par le centre, ce qui est vital pour assurer à chaque enfant une aide suivie et pour permettre d'évaluer l'impact de l'aide reçue. Connaître le nombre d'enfants de moins de quinze ans qui ont été rescolarisés et savoir comment ils ont fait face à cette situation indiquera s'il convient de porter davantage d'attention à cette action spécifique ou s'il faut trouver des solutions de remplacement.

2.3.3 Au-delà des chiffres – La désagrégation

Lorsque les données sont « désagrégées » par sexe, âge, origine, caractéristiques familiales, appartenance ethnique ou handicap (éventuel), il nous est plus facile de comprendre les groupes typiques (et atypiques) d'enfants que représentent les ensembles de données.

Toutefois, les chiffres agrégés au niveau national ou à celui d'une ONG ne sont pas suffisants – il est nécessaire de les décomposer en catégories plus restreintes. Par exemple, combien y avait-il de filles, et combien de garçons, parmi les enfants hébergés dans le refuge de cette ONG? Quel était l'âge de ces enfants (ici, une moyenne ne servira à rien : il faudra connaître le nombre des enfants d'âge scolaire, des adolescents, etc.)?

On ne peut voir au-delà des chiffres de base pour tenter de comprendre à quels enfants ils correspondent que si les données sont « désagrégées », c'est-à-dire collectées et enregistrées par catégorie. Les catégories peuvent différer selon la nature des données et l'utilisation qui en sera faite, mais elles devront toujours inclure au moins le sexe, l'âge, l'origine, les caractéristiques familiales, l'appartenance ethnique et un éventuel handicap de l'enfant (afin de pouvoir lui apporter les services nécessaires en cas de besoin).

2.3.4 Au-delà des chiffres – L'information qualitative

Pour comprendre la nature de la traite elle-même (et planifier des réponses efficaces), il est utile d'être informé sur la façon dont les enfants ont été engagés dans la traite : ont-ils été recrutés par quelqu'un, et si tel est le cas, par qui? Quelles méthodes sournoises les trafiquants ont-ils utilisées pour les attirer? Leurs parents et autres membres de la famille ont-ils joué un rôle, et si tel est le cas, était-ce un rôle actif ou passif? Quel type de transport a-t-on utilisé pour les déplacer, qui l'a payé et comment a-t-il été fourni? Vers quel type de travail ont-ils été orientés? Quelle a été leur attitude concernant le fait de travailler en ville? Qui sont les exploiteurs et quelles sont leurs motivations? Bien des informations de détail peuvent être recueillies sur le déroulement de la traite elle-même : elles aideront à dresser un tableau plus précis de la nature du problème.

Les chiffres ne disent pas tout. Il est d'une importance capitale de disposer également d'informations qualitatives sur les méthodes de recrutement, sur les causes profondes, et par exemple sur les facteurs de risques qui créent la vulnérabilité à la traite.

D'autres catégories de données utiles comprendraient les questions suivantes : si c'est la première fois, ou pas, que l'enfant est victime de la traite, quelle était la destination de la traite, le genre d'exploitation auquel ils ont dû faire face, la durée du déroulement de la traite, et quels sont leurs besoins médicaux ? Si l'exercice de recherche de données doit également inclure des enfants qui sont en danger d'être victimes de la traite, des questions supplémentaires peuvent être rajoutées afin que les initiatives de protection et de prévention soient correctement ciblées. Ces questions portent sur la perception que l'enfant a de son école, de la migration en quête de travail, s'il est attiré par la vie urbaine, comment il forme ses perceptions (par exemple par des amis ou les médias, ou par les informations que font circuler les trafiquants).

Pour améliorer la protection des enfants contre la traite, il est utile de posséder une compréhension exhaustive des causes profondes et des facteurs de risques qui rendent les enfants vulnérables à la traite. Bien des questions peuvent se poser : pourquoi certains pays ont-ils plus d'enfants victimes de la traite que d'autres? Pourquoi l'incidence de l'exploitation du travail des enfants est-elle plus élevée dans certaines villes que dans d'autres?

Pourquoi les trafiquants sont-ils actifs en certains endroits et non en d'autres? Pourquoi certaines communautés sont-elles plus exposées à la traite des enfants que d'autres? Pourquoi certaines familles pauvres connaissent-elles plus de problèmes liés à la traite que d'autres? Pourquoi enfin les filles sont-elles (le plus souvent) plus exposées à la traite que les garçons?

Les réponses à ce type de questions et de problèmes sont de la plus haute importance pour les décideurs qui disposent d'un certain nombre d'options pour aborder la traite. Les données peuvent fournir quelques indications sur le degré d'inorganisation de la traite des enfants dans un pays en indiquant par exemple si elle est pratiquées par des recruteurs de village qui travaillent de bouche à oreille pour trouver des personnes qui cherchent à exploiter des enfants, puis attirent des enfants de temps à autre pour tirer profit de ce qu'ils savent. À l'inverse, les données peuvent indiquer que la traite des enfants est pratiquée de manière beaucoup plus organisée, avec un recrutement, des transports et des réseaux d'exploitation semi-permanents. Elles peuvent aussi démontrer que dans les villages très proches des écoles, la traite pose moins de problèmes que dans les villages qui sont plus éloignés des écoles. Autre exemple : les données peuvent faire ressortir le fait que les villes où il existe des syndicats organisés présentent moins de cas de travail des enfants que celles où l'économie informelle est largement répandue et non réglementée.

Il est fondamental d'analyser la nature exacte de la traite dans chaque cas afin de mettre en place des politiques et des programmes appropriés pour la combattre, ce qui exige des données exactes et appropriées allant bien au-delà des seuls chiffres d'enfants victimes de la traite.

Dans la préparation des interventions, l'« analyse de situation » constitue généralement un élément vital. Elle vise à une bonne compréhension des particularités de la traite dans un pays, une région ou une localité donnés, avant de concevoir les initiatives de politique générale et de sensibilisation des communautés oncernées Le Bureau des Nations Unies sur les drogues et la criminalité (UNODC) a préparé un utile inventaire des outils qui peuvent servir à analyser la situation de traite, puisqu'il s'applique plus largement aux adultes comme aux enfants.

Outil 2.6
UNODC : ***Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes***, 2006

Les pages 13-17 donnent un aperçu des instruments d'enquêtes utilisés pour élaborer des analyses de situations de traite des êtres humains au Bénin, au Nigeria et au Togo.

2.3.5 S'accorder sur des termes et définitions communs

Pour comparer des ensembles de données entre pays ou régions et dans le temps, il est essentiel de disposer de termes et de définitions communs.

L'un des problèmes que posent souvent les ensembles de données existantes est qu'elles ne sont pas comparables à d'autres et peuvent difficilement être combinées pour composer un tableau plus complet. Par exemple, certains services d'immigration enregistrent des données relatives aux enfants revenus dans leurs familles, puis établissent un classement par groupes d'âge de 0 à 5 ans, de 6 à 11, de 12 à 15, alors que les pouvoirs publics d'un pays voisin pourront également collecter des données sur les enfants réintégrés et les classer par groupes d'âge de « moins de 6 ans », de 7 à 14 et de 15 à 18. Les séries utilisées pour ces classements sont souvent basées sur des éléments tels que l'âge de la scolarité obligatoire, l'âge minimum légal d'admission à l'emploi, l'âge de la majorité selon la législation nationale, et ces éléments diffèrent d'un pays à l'autre. Parfois, ils sont arbitraires. Le problème est évident : que se passe-t-il si nous avons besoin de savoir combien d'enfants âgés de 8 à 12 ans sont revenus dans chaque pays (par exemple lors de la préparation d'un projet éducatif régional)? Cela ne peut être déterminé qu'en se référant aux données d'origine concernant chaque enfant (qui n'ont pas nécessairement été stockées) et en répétant l'analyse.

Les définitions de l'« enfant » diffèrent, même selon les pays, car elles sont basées sur des lois nationales et non sur les accords internationaux qui stipulent que toute personne âgée de moins de 18 ans est un enfant à toutes fins de garantir ses droits spécifiques et sa protection.

Pour comparer des ensembles de données entre pays ou régions et dans le temps, il est essentiel de disposer de termes et de définitions communs.

En l'absence de paramètres ayant fait l'objet d'un accord commun, il importe de connaître et de comprendre les définitions, la terminologie, les paramètres et les catégories d'analyse avant d'utiliser les données. Quand on les collecte, il est essentiel de veiller à ce que les paramètres fixés pour celles-ci soient compatibles dans toute la mesure du possible avec d'autres systèmes de collecte de données qui sont disponibles et que les résultats de cette opération soient donc largement utilisables. Dans ce contexte, il est vivement recommandé que la recherche sur la traite des enfants utilise la définition contenue dans le Protocole de Palerme, combinée avec les conventions de l'OIT n^{os} 138 et 182 pour déterminer les résultats finals en termes d'exploitation (cf. Livre 1, section 1.11).

Outil 2.7
IPEC : ***Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants***, OIT, 2004

Ce guide complet est consacré à l'analyse et à la présentation des données collectées au cours d'enquêtes sur le travail des enfants ; il propose des exemples des travaux effectués dans un certain nombre de pays et des échantillons de la nature des données collectées, ainsi que de leur utilisation.

2.4 LES MÉTHODES DE RECHERCHE

2.4.1. L'analyse de données secondaires – sources et fiabilité

Il n'est pas toujours possible, ni même nécessaire, d'entreprendre une opération de collecte de données ex nihilo. Quelques données statistiques, de préférence désagrégées, sont déjà disponibles à un certain nombre de sources, telles que les ministères de la Santé, du Travail, de la Justice, de l'Aide sociale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Les statistiques des tribunaux, les bases de données des centres d'appel, les services de police et de l'immigration, les établissements médicaux tels que les hôpitaux et les cliniques peuvent aussi disposer d'informations pertinentes aux niveaux local ou national.

Cette analyse des données secondaires peut aider à déterminer dans quelle zone géographique et dans quel sous-groupe de la population des recherches primaires plus approfondies devraient être menées.

Avant d'entreprendre toute nouvelle recherche, il convient toujours de procéder à une analyse secondaire afin de s'assurer que cette recherche ajoutera de la valeur aux connaissances actuelles.

Les données étant généralement stockées de manière anonyme, il est impossible de savoir qui sont individuellement les enfants qui existent derrière chaque ensemble de données. Il en résulte qu'un double comptage peut parfois intervenir. Ainsi, un enfant qui figure dans les données émanant des services d'immigration parce qu'il a été renvoyé dans sa famille pourra également apparaître dans des données sanitaires parce qu'il aura été battu par des trafiquants et que son état aura nécessité des soins médicaux. Il n'est donc pas possible de se contenter d'additionner des chiffres provenant de sources différentes et de prétendre qu'ils indiquent un quelconque « total ».

Bien que ces différentes agences soient régulièrement appelées à collecter davantage de données – ou à entreprendre cette collecte si elles ne le font pas déjà – la fiabilité et l'utilité des données collectées sont souvent négligées.

Une manière innovante d'analyse des données secondaires a été entreprise par le projet CP-TING de l'OIT-IPEC en Chine. Plus de 800 cas de traite, tels que rapporté dans les

médias sur une période de deux ans, ont fait lobjet dune analyse, ce qui a permis de définir de façon plus claire le profile des enfants victimes de traite.

2.4.2 Les enquêtes auprès des ménages

C'est avec une fréquence toujours accrue que les pays entreprennent des opérations nationales de recensement. SIMPOC collabore avec un grand nombre de gouvernements nationaux pour appuyer la collecte de données sur le travail des enfants dans le cadre d'enquêtes nationales sur les ménages ou de modules intégrés dans des enquêtes sur la main-d'œuvre ou sur le niveau de vie. Ces importantes opérations de collecte de données peuvent véhiculer l'obtention d'autres données plus spécifiques. Ce sont des enquêtes basées sur les ménages, ce qui veut dire que ceux-ci sont interrogés sur tous les membres de la famille, depuis leur âge et leur sexe jusqu'aux revenus du ménage, à leur niveau d'instruction, à leurs emplois, et au nombre de téléviseurs installés chez eux. Tous les types de données peuvent être collectés de cette manière. L'OIT a piloté l'extraction de données relatives à la traite des enfants à partir de questions spécifiques posées dans des enquêtes sur les ménages.

Outil 2.8
Habiyakare, T. : ***Estimating child trafficking through household-based surveys*** (Enquêtes auprès des ménages et estimation sur le nombre d'enfants victimes de traite) OIT, s. d. Disponible uniquement en anglais

Cette présentation PowerPoint donne un aperçu de la méthodologie des enquêtes sur les ménages et de la manière d'utiliser les données collectées.

De plus, SIMPOC a produit un manuel détaillé sur les différents types d'enquête qui peuvent être entrepris, y compris les enquêtes sur les enfants dans les rues, les écoles et d'autres établissements.

Outil 2.9
IPEC : ***Statistiques sur le travail des enfants : manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes***, OIT, 2004

Une autre publication de la série consacrée par SIMPOC à la collecte de données : celle-ci traite spécifiquement des méthodologies qui peuvent être utilisées pour les enquêtes.

Pendant que l'on collecte des données de recensement, il est utile d'ajouter des questions portant sur un aspect spécifique, tel que le nombre des enfants économiquement actifs, ainsi que leur âge. On obtient ainsi une « prise en charge » par une opération de plus grande envergure.

L'enregistrement des naissances est essentiel pour la protection des enfants et leur accès aux services. Il facilite également le suivi des enfants dans les registres administratifs.

En RDP lao, le Projet subrégional OIT-IPEC de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans le bassin du Mékong (TICW) a assuré la formation de formateurs en techniques de recherche et de collecte de données et a été pris en charge par une enquête sur la pauvreté conduite par le Bureau national des statistiques, couvrant 900 villages de la province de Khammouane. L'objectif était d'obtenir une vue d'ensemble aussi complète que possible de la situation de la migration dans une seule province. Si le TICW avait organisée une enquête indépendamment de l'opération nationale consacrée à la pauvreté, il aurait été trop coûteux de couvrir l'ensemble des 900 villages, alors que l'ajout de quelques questions relatives à la migration a permis de collecter les données nécessaires à moindre coût et de manière plus efficace. Un des enseignements de cette expérience est que l'enregistrement de tous les enfants à la naissance est extrêmement important. Une fois enregistré à la naissance, un enfant peut plus facilement être suivi tout au long de sa vie, dans les registres scolaires, les dossiers médicaux et ainsi de suite. L'âge de l'enfant peut aussi être connu avec davantage de précision, ce qui peut être utile si la question vient à se poser, pour des raisons relevant du droit, de savoir s'il a l'âge requis pour travailler, se marier, effectuer son service militaire, et bien entendu s'il doit être considéré comme un enfant s'il est victime de trafiquants.

➲ Outil 2.10
IPEC : ***Number crunching with baselines*** (Relever les chiffres sur la base de données de références), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Ce bref document contient d'autres informations sur l'opération menée en RDP lao. Il présente également les leçons apprises sur la recherche et la collecte de données au cours de la phase initiale du Projet subrégional OIT-IPEC de lutte contre la traite dans le bassin du Mékong (TICW).

Quand la prise en charge par une opération de plus grande ampleur n'est pas possible, ou que les ressources

nécessaires sont disponibles, on peut envisager d'effectuer une enquête indépendante. Celle-ci pourra porter sur le travail des enfants en général ou sur un type spécifique de travail des enfants. Celle-ci pourra porter sur le travail des enfants en général ou sur un type spécifique de travail des enfants. Elle pourra couvrir le pays entier ou une zone spécifique et inclure des questions permettant de déterminer si les enfants, dans des situations de travail des enfants, sont victimes de traite.

Outil 2.11
Institut national de statistiques et OIT-IPEC : ***Child domestic worker survey report*** (Rapport d'enquêtes sur le travail des enfants domestiques), 2003. Disponible uniquement en anglais

Cette enquête, entreprise à Phnom Penh, au Cambodge, en 2003, est un bon exemple de la manière de collecter des informations préliminaires sur l'ampleur et la nature d'une des pires formes de travail des enfants, en l'occurrence le phénomène très secret du travail domestique des enfants. L'enquête est géographiquement limitée à cause de la complexité du problème, mais elle n'en livre pas moins de précieuses informations qui peuvent être utilisées pour la planification et la promotion, et comme base d'une collecte de données plus complète.

Le travail domestique des enfants est souvent susceptible d'exploitation intense. Les enfants engagés dans cette activité au domicile d'autres personnes sont généralement invisibles à la surveillance publique, et il est impossible de connaître les conditions dans lesquelles ils travaillent, si bien qu'un nombre croissant de pays reconnaissent qu'il s'agit là d'une activité à haut risque et d'une des pires formes de travail des enfants. De nombreux enfants se trouvent aussi engagés dans le travail domestique des enfants au terme d'un processus de traite, si bien que les enquêtes menées à ce sujet ouvrent la voie à une collecte de données qui nous aide à comprendre toute une série de questions, y compris en ce qui concerne le pourcentage d'enfants engagés par la traite dans le travail domestique.

Au Cambodge, une enquête a été menée dans tous les districts de la capitale, Phnom Penh, et dans un certain nombre de villages sélectionnés de manière aléatoire. Dans chaque ville ou district de la ville, vingt ménages ont été choisis selon la même méthode pour obtenir un « échantillon probabiliste » de 2 500 ménages. Cette enquête a permis

d'identifier 293 enfants astreints au travail domestique dans ces ménages. Le stade suivant – ajouter des informations qualitatives aux données quantitatives – a consisté à interroger ces enfants : sur leur situation familiale, sur la façon dont ils se sont engagés dans le travail domestique, sur leurs conditions de travail et autres informations démographiques de base.

Les données provenant d'enquêtes au champ géographique restreint (par exemple menées dans une seule ville ou une seule province) peuvent ne pas être représentatives de la situation existant ailleurs. Toutefois, les résultats de ces enquêtes peuvent être utilisés pour planifier des actions sur les lieux où les données ont été recueillies.

2.4.3 Les autres types d'enquêtes

On peut enquêter auprès des ménages, des établissements (ou des lieux de travail), des écoles ou des enfants des rues.

Outre les enquêtes auprès des ménages, il est possible d'enquêter auprès des établissements ou sur les lieux de travail, ou encore de procéder à des enquêtes aléatoires sur les enfants des rues ou auprès des écoles.

Les enquêtes auprès des établissements recueillent des données auprès des enfants sur les lieux de travail et auprès des employeurs. Les établissements sont souvent sélectionnés sur une liste de lieux de travail identifiés par les enfants travailleurs au cours d'une enquête nationale sur le travail des enfants. Le type d'informations que l'on obtient ainsi porte sur la durée du travail et les conditions de travail, les rémunérations, les blessures subies par enfants, les raisons pour lesquelles les employeurs les embauchent et leurs méthodes de recrutement. Elles peuvent aider à mieux comprendre la situation des enfants victimes de la traite, par exemple en révélant qu'ils ont commencé à travailler plusieurs années auparavant et qu'ils ont été amenés sur leur lieu de travail par un recruteur qui les a transférés depuis leur village d'origine. Toutefois, peu d'‘informations concernant des situations illégales viennent au jour, car un employeur d'enfants qui a connaissance de ces pratiques illicites refusera probablement de coopérer avec l'équipe d'enquêteurs ou insistera pour être présent lors des entretiens avec les enfants, si bien que ces derniers ne pourront pas s'exprimer ouvertement.

Les *enquêtes aléatoires* auprès des enfants qui vivent ou travaillent dans les rues et auprès de leurs employeurs et/ou leurs clients fournissent des informations qui ne peuvent être captées par les enquêtes auprès des ménages. De telles enquêtes sont importantes pour atteindre et assister les enfants qui courent un grand risque d'être exposé à la traite, tels que les enfants qui s'enfuient, les sans-abri et ceux qui travaillent dans la rue.

Les enquêtes auprès des écoles fournissent des informations sur les élèves, les enseignants et la gestion scolaire. Des informations peuvent aussi être obtenues sur la qualité de l'enseignement et sur l'opinion des enfants concernant leur éducation. Ces informations sont utiles pour planifier les programmes de prévention de la traite des enfants, car le maintien de leur scolarisation constitue un élément important qui contribue largement à réduire leur vulnérabilité à la traite.

2.4.4 Les évaluations rapides

L'évaluation rapide (ER) est une méthode qui consiste à rassembler rapidement et dans une aire géographique limitée des informations qui décrivent les formes invisibles ou illicites du travail des enfants (telles que le travail domestique des enfants et l'exploitation sexuelle commerciale). La méthodologie de l'évaluation rapide a été utilisée par l'OIT et l'UNICEF pour répondre au besoin de disposer de davantage de données et d'informations sur les pires formes de travail des enfants, y compris la traite.

L'évaluation rapide fournit des informations qualitatives utiles qui peuvent aider à concevoir des réponses focalisées à la traite des enfants, mais les conclusions ne peuvent pas être extrapolées au-delà de l'échantillon lui-même.

➲ Outil 2.12
OIT et UNICEF : ***Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants***, 2005

Présentation de la méthodologie utilisée dans les évaluations rapides et recommandations relatives à cette approche. La méthodologie a été largement testée sur le terrain avant que cette version finale du manuel ne soit produite.

Il importe de reconnaître que l'évaluation rapide ne fournit pas des données statistiques représentatives, mais fournit des informations qualitatives importantes sur des aspects qui, sans cela, resteraient cachés. Elle n'est pas conçue pour extrapoler à partir d'un échantillon ni pour tirer des conclusions générales sur la population d'enfants tout entière. SIMPOC a établi un ensemble d'enseignements tirés

de l'utilisation de la méthodologie de l'évaluation rapide lors des enquêtes sur les pires formes de travail des enfants.

Outil 2.13
IPEC : ***Leçons apprises des recherches menées sur les pires formes de travail des enfants en utilisant la méthodologie d'évaluation rapide***, OIT, 2005

Ce document propose une analyse détaillée des leçons apprises par l'OIT-IPEC dans l'utilisation de la méthodologie d'évaluation rapide dans 38 opérations de collecte de données sur une période de deux ans, de 2000 à 2002.

Les résultats de l'évaluation rapide permettent d'entreprendre la conception d'un projet pendant que l'on rassemble d'autres sources de données pour composer un plus vaste tableau. De plus, l'élaboration d'une politique générale dans un secteur particulier ne doit pas seulement prendre en compte les conclusions des d'évaluations rapides, mais aussi les dernières informations tirées de l'expérience et des actions directes menées au niveau local.

La méthodologie d'évaluation rapide est précieuse, car elle fournit des informations provenant des enfants eux-mêmes et de ceux qui sont en relation avec eux (enseignants, travailleurs sociaux, membres de leur famille, représentants d'ONG), si bien qu'il y a des recoupements d'informations qui améliorent leur fiabilité. Les résultats de l'évaluation rapide sont particulièrement utiles dans les tentatives d'identification des enfants qui pourraient être exposés aux risques de la traite ou aux pires formes de travail des enfants. Ils permettent aussi de cibler des initiatives sur des secteurs où des enfants ont pu être amenés par la traite (par exemple, fabriques de tapis, bars et restaurants pour touristes ou plantations de cacao des pays d'accueil/de destination) sur la base des informations fournies par les enfants.

L'évaluation rapide peut aussi nous aider à comprendre les mécanismes et les moyens de la traite, car il se trouve généralement parmi les enfants qui en font l'objet ou qui ont été victimes de la traite, et les informations qu'ils fournissent sont fondés sur une expérience réelle. En général, certains enfants qui participent à une opération d'évaluation rapide sur la traite des enfants sont retirés de la traite, tandis que d'autres pas encore victimes mais,

dans certains cas, ont déjà été approchés par un recruteur. La participation d'enfants qui sont réellement engagés dans le processus de traite est très rare, car les trafiquants les tiennent à l'écart de toute personne qui pose des questions et, de toute manière, l'opération serait très risquée pour les enfants comme pour ceux qui les interrogent. Lorsque les enfants se sentent menacés au cours de l'entretien, il y a aussi moins de chances qu'ils répondent franchement aux questions par crainte de représailles.

Outil 2.14
IPEC : ***The commercial sexual exploitation of children and adolescents in Belize*** (L'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents au Bélise), OIT, 2006. Disponible uniquement en anglais

Ce document propose une vue d'ensemble de certains des obstacles rencontrés au cours d'une opération d'évaluation rapide destinée à recueillir des informations sur l'exploitation sexuelle commerciale des enfants à Belize. Il explique également comment la méthodologie a été mise en œuvre et comment les résultats ont été analysés.

2.4.5 Les méthodes de recherche participative

La recherche participative fournit des informations qui sont ciblées avec précision sur une utilisation particulière dans un contexte et une communauté définis. Elle implique généralement un certain nombre de méthodes diverses de collecte d'informations émanant des enfants ciblés et avec leur participation et suppose que ces enfants seront également impliqués dans l'analyse des données collectées et consultés sur la manière dont elles seront utilisées pour concevoir des réponses. L'engagement lui-même, s'il est véritablement participatif, contribuera à l'autonomisation des enfants et leur assurera une meilleure protection contre la traite.

Les techniques couramment utilisées dans la recherche participative incluent les observations directes (généralement effectuées dans un lieu choisi à l'avance où se trouveront des enfants en danger, comme les arrêts d'autobus, les itinéraires vers les écoles ou les lieux de travail, ou au départ de ceux-ci), qui sont enregistrées de manière systématique. Les réunions de groupes

thématiques sont elles aussi fréquemment utilisées comme élément de la recherche participative. Elles peuvent aller des libres discussions de groupes non structurés (toutefois consignées avec soin afin qu'elles ne soient pas perdues) à des débats de groupes plus structurés avec des questions soigneusement préparées, des activités de jeux de rôles ou des exercices. Dans certaines circonstances, quand le niveau d'instruction des participants l'exige, des cartes illustrées ou autres matériels visuels peuvent remplacer les questions ou les exercices écrits.

D'autres activités créatrices peuvent également procurer des informations précieuses. Parmi celles-ci figurent la création et/ou l'exécution de chansons, de danses et de scènes de théâtre, ou bien la peinture, le dessin et même l'enregistrement vidéo. On peut aussi pratiquer des entretiens individuellement ou par petits groupes, et la décision de les enregistrer dépendra de l'usage qui en sera fait et de l'accord des enquêtés.

En outre, le Projet subrégional OIT-IPEC de lutte contre la traite des femmes et des enfants dans le bassin du Mékong (TICW) a publié une brochure sur les leçons apprises en

matière de recherche participative ou axée sur l'action dans sa phase initiale d'expérience du projet. Celle-ci énumère les problèmes couramment rencontrés par la recherche et contient des directives générales pour la recherche sur les pires formes de travail des enfants et sur la traite. Elle expose les principes de la recherche orientée vers l'action (conçue pour conduire directement à la planification de projets/programmes) et évoque quelques problèmes importants, comme celui de l'accès aux enfants qui sont astreints au travail et les questions éthiques qui sont en jeu.

Outil 2.15
IPEC : ***Participatory and action-oriented research on worst forms of child labour, including trafficking***, (Recherche active et participative pour l'identification des pires formes de travail des enfants), OIT, 2002. Disponible uniquement en anglais

Ce document contient les leçons apprises et l'expérience acquise dans la conduite de recherches participatives et orientées vers l'action sur les pires formes de travail des enfants, y compris la traite.

On trouve une vue d'ensemble utile des questions qu'il convient de prendre en considération dans l'élaboration de recherches orientées vers l'action sur les pires formes de travail des enfants, y compris la traite, dans un manuel produit par le Groupe de travail régional sur le travail des enfants en Asie. Ce manuel soutient fermement l'implication des enfants et des jeunes dans la recherche lorsque cela est possible et approprié, et souligne l'importance du ciblage des zones géographiques de certains sous-groupes de population, sur la base de recherches préliminaires, éventuellement en utilisant des données secondaires. Cela permet de mieux focaliser, à un stade ultérieur, la collecte de données primaires d'une nature plus participative dans la zone cible sélectionnée.

Outil 2.16
RWG-CL : ***Eliminating the worst forms of child labour including trafficking: a handbook for action-oriented research*** (Eliminer les pires formes de travail des enfants, dont la traite : guide de recherche basé sur l'action), 2002

2.5 ZOOMER SUR LES ENFANTS, LES TRAFIQUANTS ET LES ITINÉRAIRES QU'ILS UTILISENT

2.5.1 Etablir le profil des enfants victimes et en danger

Il est nécessaire de disposer de données qualitatives – « qui? », « quoi? », « comment? » et « pourquoi? » – pour établir le profil des enfants, ce qui permet d'identifier ceux qui sont exposés aux risques de la traite et de prendre des mesures pour les protéger avant qu'ils ne deviennent des victimes.

Les profils des victimes de la traite des enfants sont utiles pour comprendre les facteurs qui ont rendu ces enfants vulnérables à la traite, et jouent un rôle essentiel pour déterminer le type d'assistance nécessaire pour protéger les enfants en danger qui se trouvent dans des situations semblables.

Identifier les enfants qui ont été soumis à la traite aide à établir les profils de vulnérabilité sur la base desquels nous pouvons identifier les enfants en danger dans une zone cible. Ainsi, nous pouvons avoir appris que les enfants victimes de la traite dans le pays ou la ville X provenaient généralement de la province Y et de familles ayant plus de cinq enfants, dans lesquelles un seul des parents travaille. Les enfants peuvent provenir en grande majorité d'un groupe ethnique particulier. Ils peuvent compter beaucoup plus de garçons que de filles, et la plupart d'entre eux peuvent avoir abandonné l'école entre 12 et 14 ans. Si le profil est confirmé pour toute la série d'enfants qui font l'objet de l'enquête, il donne une bonne indication sur les enfants qu'il convient de cibler immédiatement comme étant exposés à un risque de traite élevé. Dans ce cas, nous pouvons envisager un projet d'activités conçu pour être exécuté dans les écoles et pour s'adresser aux garçons âgés de 10 à 11 ans (à l'approche de l'âge du « danger d'abandon »). Des programmes sociaux peuvent viser les familles nombreuses et d'autres programmes destinés à les aider à accroître leurs revenus (par exemple en mobilisant les femmes de la famille pour le lancement de petites entreprises) auront pour objectif un autre des facteurs de risques qui crée la vulnérabilité à la traite.

Etablir le profil de vulnérabilité est l'une des manières de veiller à ce que les actions envisagées correspondent aux besoins de protection réels des enfants, de leurs familles et

de leurs communautés. De telles actions ont des chances d'avoir un impact positif sur la réduction de la traite des enfants, parce qu'il existe une relation directe de cause à effet entre le problème et la solution proposée.

2.5.2 Etablir le profil des trafiquants

Etablir le profil des trafiquants peut aussi aider à en savoir davantage sur eux et à comprendre qui ils sont et comment ils opèrent.

Quand on établit le profil des trafiquants, on doit regarder au-delà des kidnappeurs d'enfants : les recruteurs, les intermédiaires, les fournisseurs de faux papiers, les transporteurs, les fonctionnaires corrompus, les prestataires de services et les employeurs des enfants peuvent tous être considérés comme des trafiquants s'ils contribuent au trafic avec l'intention d'exploiter, même s'ils ne participent qu'à un fragment infime du processus d'ensemble.

En découvrant davantage sur le mode opératoire des trafiquants, les enfants enquêtés peuvent éclairer la méthode générale de recrutement suivie dans leur secteur. Par exemple, si la recherche indique que le recrutement est effectué par des adolescents revenus de la traite et qui gagnent de l'argent en fournissant de nouveaux enfants à un adulte qui leur rend visite une fois par mois, cette

information pourra alors être utilisée pour lancer de meilleurs programmes de mobilisation communautaire.

2.5.3 Inventaire des itinéraires et lieux, et résultats finals en termes d'exploitation

Les enquêtes et la recherche participative (notamment au niveau communautaire) qui collectent des informations qualitatives auprès des enfants et des adultes sur le terrain peuvent aussi aider à connaître les itinéraires que suivent les trafiquants pour déplacer les enfants, et les lieux de recrutement et d'exploitation. Cela permet aux fonctionnaires des services de police et d'immigration chargés de l'application de la loi d'intercepter les trafiquants avant que les enfants ne soient exploités. Un exemple intéressant a été entrepris au Brésil par la police de la route fédérale et l'OIT, qui ont ainsi localisé les points de vulnérabilité où peut avoir lieu l'exploitation sexuelle commerciale des enfants, comme les stations-service, les restaurants, les motels, les bars et les night-clubs situés à proximité des autoroutes fédérales.

Les itinéraires de la traite ne cessent de changer. Les informations peuvent donc être obsolètes ou devenir rapidement inutilisables. On sait que les trafiquants emploient des spécialistes de l'information qui leur indiquent à quels moments certains itinéraires sont surveillés par la police ou quand de nouvelles routes deviennent praticables.

De même, les lieux où la traite peut être interrompue et où les enfants peuvent avoir besoin d'aide sont parfois repérés grâce à des enquêtes. Les gares routières ou ferroviaires, les endroits habituellement fréquentés par les enfants, comme les terrains de sports, peuvent tous attirer les trafiquants ou faire partie de leur infrastructure. Une fois encore, on doit savoir que des changements interviennent dans ce domaine dès lors que les trafiquants se savent surveillés et ne sont plus en sécurité.

Les personnes qui travaillent sur certains de ces lieux – comme les vendeurs de nourriture aux arrêts d'autobus, les pompistes, les porteurs des gares ferroviaires – peuvent

aussi aider à comprendre les déplacements des trafiquants ou les mouvements inhabituels d'enfants : elles pourront elles aussi faire l'objet d'enquêtes.

La recherche peut également porter sur les résultats finals probables de la traite en termes d'exploitation, tels le travail domestique des enfants, la mendicité organisée et l'emploi d'enfants dans l'agriculture. Lorsqu'on entreprend ce type de recherche, on peut aussi chercher à déterminer combien d'enfants qui y travaillent ont été victimes de la traite pour leur travail.

2.6 LES PROTOCOLES DE RECHERCHE

Pour chaque recherche à entreprendre, un protocole de recherche doit être conçu et il doit être convenu qu'il sera suivi par tous ceux qui participeront à l'opération. Le protocole énonce des définitions, précise le calendrier de la collecte de données, les outils de recherche à utiliser et les techniques d'entretien, et clarifie les questions éthiques. Il constitue un ensemble de règles approuvées régissant ce qui est fait, pourquoi, comment et par qui. On doit s'y conformer en toutes circonstances.

2.6.1 Definitions

Définissez toujours clairement les termes et concepts clés avant de concevoir des outils de recherche ou, mieux encore, définissez-les en fonction du mandat de la recherche.

Il importe de définir clairement les termes et concepts clés avant de concevoir des outils de recherche. La section du protocole consacrée aux définitions doit expliciter le but et la nature de la recherche, le contexte spécifique et le groupe à étudier (par exemple le sexe, l'âge et le niveau de risques encourus par les enfants, ou le contexte de travail particulier dans lequel ils se trouvent). Elle doit également préciser les termes et concepts clés, tels que « non scolarisé » (abandon scolaire, non-inscription ou absentéisme?) ou « dans les rues » (présence permanente, ou travail dans les rues pendant la journée?).

Outil 2.17
IPEC : « La traite des enfants : Eléments définis pour les besoins des opérations de l'IPEC » dans : ***La traite des enfants : La réponse de l'OIT à travers l'IPEC***, OIT, 2007

Cette note décompose la traite des enfants en éléments constitutifs et comporte un tableau illustratif qui distingue la traite des enfants et celle des adultes et précise la notion d'exploitation.

2.6.2 Le calendrier de la collecte de données

La traite n'est pas une affaire de routine. Selon la nature de l'information recherchée, il est important de programmer la collecte des données de telle manière d'être certain qu'aucune information précieuse n'échappe aux chercheurs pendant leur absence. Par exemple, si des enfants risquent d'être interceptés par des recruteurs alors qu'ils rentrent chez eux à pied après l'école, il n'est guère utile de recueillir des informations en milieu de journée pendant les cours. Si des enfants sont exposés à la traite entre deux saisons de récoltes différentes, par exemple au mois de juin en Afrique, quand s'achève la saison de plantation du riz et que débute celle du cacao, il n'est pas indiqué de recueillir des informations sur cette forme de traite en octobre.

Si la recherche en est à un stade préliminaire et vise à acquérir quelques notions initiales sur les niveaux de risques, la nature du problème et les méthodes de recrutement/traite/exploitation, il importe alors de faire assurer une couverture permanente tout au long de la semaine, 24 heures sur 24, par des équipes d'observateurs/chercheurs, afin qu'aucun élément ne leur échappe.

Dans la collecte de données, il peut être nécessaire d'interroger le même enfant plus d'une seule fois, d'abord pour établir une relation de confiance, puis pour recueillir des informations. Le plan de la recherche devrait prévoir suffisamment de temps pour permettre ce type de suivi.

2.6.3 Les outils de recherche

Un protocole de recherche doit également expliciter la question posée par la recherche (ou son but) et la manière

dont elle recevra une réponse. Cela exige l'établissement d'une liste des méthodes de recherche à utiliser et l'élaboration d'outils spécialement conçus pour cette recherche particulière. Ces outils de recherche pourront être une feuille de relevé d'observations directes sur laquelle seront systématiquement notés tous les faits observés, ou un questionnaire à utiliser dans les entretiens avec les parents, ou un exercice de visualisation destiné à une discussion de groupe thématique avec les enfants. Pour plus de précisions, on consultera le manuel de recherche orientée vers l'action contre les pires formes de travail des enfants, dont la traite, présenté comme l'Outil 2.16 dans la section 2.4 de ce livre.

2.6.4 Les techniques d'entretien

Les informations provenant directement des enfants sont d'une grande utilité pour préparer des actions contre la traite des enfants, protéger les enfants contre cette pratique et aider ceux qui en ont été victimes. Elles peuvent également contribuer à informer les politiques et la prise de décisions au niveau des autorités locales et nationales. Toutefois, il convient dans tous les cas de respecter certains principes importants avant et pendant les entretiens avec des enfants :

- Minimiser le risque de représailles. Les enfants qui courent le moindre risque de représailles s'ils sont interrogés – ou même si l'on pense qu'ils l'ont été – ne doivent absolument pas être approchés. L'intérêt supérieur de l'enfant doit prévaloir, et la discrétion est donc de rigueur chaque fois qu'un enfant se trouve dans une situation où une tierce personne le contrôle. Cela est particulièrement vrai s'il est engagé dans une des pires formes de travail des enfants, comme l'exploitation sexuelle commerciale, ou s'il a été amené au travail des enfants par la traite. Il vaut mieux interroger un enfant qui est sorti de cette situation et qui n'est plus exposé à aucun danger.

Les enfants exposés à des risques liés aux entretiens ne doivent absolument pas être approchés pour être interrogés.

- Assurez-vous que l'enfant ait donné son consentement après avoir été informé. Tout enfant qui est interrogé doit accepter librement de l'être et doit comprendre

pourquoi il l'est (il doit donc donner son consentement en connaissance de cause). Il est conseillé de procéder sans précipitation et d'établir une relation d'ouverture et de confiance avant toute tentative d'entretien.

- Ayez conscience de tous les traumatismes qui peuvent affecter les enfants, en particulier s'ils ont récemment subi de mauvais traitements ou fait l'objet de traite. Les traumatismes infligés à un enfant peuvent résulter de la traite, de mauvais traitements ou de la violence, et l'intérêt supérieur de cet enfant doit primer. Un enfant traumatisé ne doit pas être utilisé à des fins de recherche générale. Quand il est essentiel d'interroger des enfants qui sont dans cette situation – dans le cadre d'une procédure judiciaire, par exemple – il est nécessaire de suivre les directives détaillées établies par l'UNICEF et qui sont clairement centrées sur les droits de l'enfant.

Outil 2.18
UNICEF et MINUK : ***Let's talk: developing effective communication with child victims of abuse and human trafficking*** (Parlons-en : communiquer de façon efficace avec les enfants victimes d'abus et de traite) Kosovo, s. d. Disponible uniquement en anglais

Ce manuel a été produit pour être utilisé avec les enfants du Kosovo victimes de mauvais traitements et d'exploitation, à la suite d'un conflit et de leur déplacement. Cependant, il est plus largement utilisable comme guide pour communiquer avec les enfants et ne pas perdre de vue leur intérêt supérieur.

- Informer l'enfant. Il faut dire exactement aux enfants ce que l'on fera des informations qu'ils fournissent, qui en aura connaissance et comment ils seront protégés.

- Assurer la confidentialité. Des plans clairement établis doivent avoir été mis en place pour assurer la confidentialité et l'anonymat de toutes les informations reçues. Des règles écrites doivent spécifier qui peut accéder à l'information, comment elle sera stockée et comment elle peut être utilisée.

- Recouper les informations. On recoupera et on complétera les informations à partir d'entretiens menés avec d'autres enfqants (les « répondants clés ») –

parents, enseignants, travailleurs sociaux – qui peuvent décrire la situation d'un point de vue différent.

- Encourager la participation des enfants. Si possible, on formera les enfants eux-mêmes à la recherche et aux entretiens : ils auront davantage de chances de recevoir des réponses informatives. On pourra aussi faire recueillir des données par des adultes ayant suivi une formation, mais l'écart entre les âges ne devra pas être trop important.

S'assurer que l'enfant se sente en sécurité. Ne pas oublier : les enfants qui se sentent menacés donneront probablement la réponse souhaitée, selon eux, par l'enquêteur, et non celle qu'ils souhaitent donner. Il faut aider les enfants à se sentir en confiance, soutenus et en sûreté.

- Ne pas répeter la même question plus d'une fois, même si vous n'êtes pas satisfait de la réponse. Quand les enfants pensent qu'on ne les a pas crus, ils risquent davantage de changer ou d'inventer une nouvelle réponse.

- Si un tiers insiste pour être présent durant l'entretien (ce dont on doit le dissuader), sachez que cela peut influer sur les réponses de l'enfant, en particulier si la personne présente est un parent, un employeur, un enseignant ou toute autre personne dont l'enfant peut craindre la réaction ou chercher à l'influencer.

- Les entretiens avec les enfants peuvent être individuels ou se dérouler en groupe. Soyez toutefois sensible à la dynamique de groupe et tentez d'observer comment elle peut influencer les informations données. Par exemple, un des enfants essaie-t-il de dominer, ce qui l'incite à exagérer? Les filles sont-elles timides en présence des garçons?

- Alterner les entretiens individuels avec les groupes thématiques pour obtenir de meilleurs résultats. Envisager des entretiens individuels, puis les faire suivre d'entretiens de groupes thématiques structurés au cours desquels une partie des informations reçues pourront être testées (utilisées,

bien entendu, de telle manière que l'on ne puisse reconnaître leur provenance individuelle).

- Évter de poser des questions directes et conflictuelles. Penser à interroger d'abord les enfants sur leurs rêves, leurs espoirs et ce qu'ils aiment et n'aiment pas.
- Ne jamais se faire passer pour ce que l'ont est pas. Par exemple, ne pas se présenter comme un inspecteur du travail pour pouvoir accéder à un lieu de travail ; ne pas faire semblant d'être un client pour pénétrer dans une maison de prostitution. Non seulement ces situations sont contraires à l'éthique, mais elles sont dangereuses.
- Laisser les thèmes sensibles pour la fin et ne les traiter que lorsque une relation de confiance adéquate a été établie avec l'enfant. Rester en permanence à l'écoute des sentiments et des réactions de l'enfant.
- Il va sans dire que tous les enquêteurs, manipulateurs de données, analystes et autres personnes impliquées dans des opérations de collecte de données doivent non seulement posséder une formation approfondie et des compétences aux techniques utilisées, mais aussi comprendre les protocoles et les codes établis pour protéger les enfants et les données recueillies, et s'engager à les respecter.
- S'assurer que les codes et les protocoles soient mis en place et font l'objet d'un suivi permanent.

2.6.5 Questions d'éthiques

Les questions d'éthiques sont souvent mentionnées, mais moins souvent prises en considération, dans la conception de systèmes et de structures. N'oubliez pas que les enfants ont le droit d'être protégés, y compris contre les personnes bien intentionnées qui les mettent en danger par négligence ou par manque de réflexion.

Quand on recueille des données concernant les enfants en danger, on tient très exactement entre ses mains le type d'informations que recherchent les trafiquants. Ces informations doivent être sauvegardées pour éviter aux enfants d'être exposés à des risques encore plus grands.

Les enfants ont également droit à la protection de leur vie privée. Même si nous souhaitons les aider, nous n'avons pas automatiquement le droit de tout savoir sur eux et d'accéder à des informations personnelles les concernant. Nous ne devons avoir accès qu'aux informations nécessaires pour faire correctement notre travail, et à rien d'autre. Se concentrer sur l'essentiel favorise par ailleurs la gestion des tâches de recherche.

Les questions à poser sont donc les suivantes :

- Avons-nous réellement besoin de ces données? Devons-nous effectuer des recherches avec des enfants, ou pouvons-nous trouver les informations dont nous avons besoin dans des sources secondaires, comme une étude des documents disponibles sur la question? (Il est évident que cette question ne se pose pas si l'on a besoin d'informations sur un groupe particulier d'enfants avec lequel on doit travailler.)

- Sommes-nous certains de savoir de quelles données nous avons besoin et pour quel usage nous en avons besoin? La collecte de données, la recherche et l'information doivent avoir un usage pratique et non constituer des fins en elles-mêmes.

- Les enfants (et leurs éventuels tuteurs) ont-ils accepté librement de fournir des informations? A-t-on exercé sur eux des pressions de quelque nature que ce soit pour les inciter à nous parler, et si tel est le cas, que pouvons-nous faire pour nous assurer que les enfants sont réellement disposés à s'exprimer?

- Quel sera, pour les enfants, le résultat de cet apport d'informations? S'il existe un risque quelconque que l'on fasse du mal aux enfants (occasionné par des représailles, par le fait d'être singularisé pour avoir « parlé », et même d'avoir suscité des attentes qui conduiront à une déception), ne pas aller plus loin. Les enfants pourront recevoir quelque chose de positif en échange de leur coopération (par exemple un repas), mais ni cadeaux ni argent, car cela pourrait influencer leurs réponses.

- Comment les enfants et ceux ayant déjà fait l'objet d'enquêtes prendront-ils connaissance des résultats de la recherche? Rechercher un moyen de leur apporter un certain feed-back. En fait, une des choses les plus importantes à donner à des enfants pour les remercier de leur contribution est un signe indiquant que leur apport a été pris en compte par un suivi ou une action consécutive prévue d'avance.

- Ceux qui travaillent sur le terrain à la collecte de données sont-ils en sécurité? Cet aspect est particulièrement important lorsqu'il se trouve des recruteurs, des trafiquants, des souteneurs ou des employeurs d'enfants dans le secteur. Essaer de faire accompagner les chercheurs qui procèdent à des entretiens.

- Le chercheur parle-t-il la même langue que les enfants? Sinon, s'assurer de la présence d'un interprète qui comprenne l'ensemble des questions éthiques évoquées ici et s'engage dans ce sens, et qui soit formé aux méthodes de recherche utilisées.

Pour traiter de manière éthique les données relatives aux enfants et les informations fournies par les enfants, il est nécessaire d'établir des protocoles concernant les méthodes de collecte, de stockage et d'utilisation des données, ainsi qu'un code de conduite afin que tous ceux qui manipulent ces données accepteront de s'y conformer.

Ces protocoles doivent porter sur :

- Les moyens de faire en sorte que sauf en cas de nécessité (par exemple par le personnel de santé qui doit pouvoir accéder directement à l'enfant). Une manière de procéder consiste à attribuer à chaque enfant un numéro de référence et à accompagner les données/informations de ce seul numéro. On pourra ensuite stocker les détails personnels concernant l'enfant, avec le même numéro, séparément des données/informations, et l'accès à la clé du numéro de référence pourra être strictement limité, éventuellement avec un système de revérification applicable à toute personne qui demanderait à accéder à cette clé.

Les données devraient être stockées et utilisées de manière à ce que les enfants ne puissent pas être identifiés de maière individuelle.

- Un plan clairement établi stipulant qui peut avoir accès aux données/informations, et à quelles données/informations chacun peut accéder. L'accès doit être restreint sur la base des seuls besoins : les données/informations ne sont pas d'intérêt général, mais seulement destinées à une utilisation pratique.
- Une déclaration relative à l'utilisation qui sera faite des données/informations. Elle devra être préparée avant qu'elles ne soient recueillies, si bien que leur destination pourra être indiquée de façon autentique à ceux qui les fournissent. Cette déclaration ne devra plus être modifiée par la suite.
- Ces questions d'éthiques devraient faire partie de la formation de tous ceux qui participent à l'opération de collecte de données/informations et être régulièrement examinées et réactualisées.

2.7 VALIDATION, ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS ET DIFFUSION

Avant de publier des conclusions, il convient de les valider au terme d'un processus consultatif. Cela peut aider à faire accepter les conclusions portant sur des questions sensibles aux principaux responsables gouvernementaux. C'est ainsi qu'ont été validées, en communication avec de hauts responsables gouvernementaux, les conclusions de recherches récentes sur la traite des enfants en Ouganda. La présentation de ce rapport au cours de la Journée de l'enfant africain a bénéficié de la présence d'un ministre de premier plan et a suscité un intérêt considérable des médias.

Tout rapport de recherche devrait exposer clairement ce qui était déjà connu avant le début de la recherche (sur la base d'une analyse des données secondaires) et mettre en lumière les conclusions nouvelles qui enrichissent la base de connaissances.

Les rapports devraient comporter un chapitre décrivant la manière dont la recherche a été entreprise et évoquer toutes les questions méthodologiques qui méritent d'être mentionnées, ce qui facilitera l'analyse des données secondaires par les futurs chercheurs.

Une fois finalisé, le rapport (ou du moins sa substance) sera partagé avec ceux qui élaborent la politique générale, et les praticiens concernés au cours d'entrevues où à l'occasion d'interviews, de réunions ou de conférences.

On veillera enfin à ce que le rapport et les données récoltées soient répertoriés et aisément accessibles pour des utilisations ultérieures.

RESSOURCES MENTIONNÉES DANS LE LIVRE 2

Sur la collecte de données et les sources d'information	
Outil 2.1	IPEC (CP-TING) : *Notions on data gathering and analysis for problem definition* (Notions d'analyse et de collecte de données pour définir le problème), OIT, 2005
Outil 2.2	Département d'État des États-Unis, Bureau de surveillance et de lutte contre la traite des personnes, *Trafficking in persons report* (Rapport sur la traite d'êtres humains) Washington, 2007
Outil 2.3	Hagemann et al. : *Every child counts: new global estimates on child labour* (Chaque enfants compte : nouvelles estimations globales sur le travail des enfants) OIT, 2002
Outil 2.4	www.ilo.org/ipec/ChildlabourstatisticsSIMPOC
Outil 2.5	Van de Glind, H. : *Research considerations regarding child trafficking* (Motifs de recherche sur la traite des enfants) présentation PowerPoint, Istanbul, mai 2007.
Outil 2.6	UNODC :*Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes*, 2006
Outil 2.7	IPEC *: Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants*, OIT, 2004
Outil 2.8	Habiyakare, T. : *Estimating child trafficking through household-based surveys* (Enquêtes auprès des ménages et estimation sur le nombre d'enfants victimes de traite) OIT, s. d.
Outil 2.9	IPEC : *Statistiques sur le travail des enfants : manuel de méthodologies de collecte de données au moyen d'enquêtes* (SIMPOC), OIT, 2004
Outil 2.10	IPEC : *Number crunching with baselines* (Relever les chiffres sur la base de données de références), OIT, 2002
Outil 2.11	Institut national de statistiques et OIT-IPEC : *Child domestic worker survey report* (Rapport d'enquêtes sur le travail des enfants domestiques), 2003
Outil 2.12	OIT et UNICEF : *Manuel de méthodologie de l'évaluation rapide sur le travail des enfants*, 2005
Outil 2.13	IPEC, *Leçons apprises des recherches menées sur les pires formes de travail des enfants en utilisant la méthodologie d'évaluation rapide,* OIT, 2004
Outil 2.14	IPEC : *The commercial sexual exploitation of children and adolescents in Belize* (L'exploitation sexuelle commerciale des enfants et des adolescents au Bélise), OIT, 2006
Outil 2.15	IPEC : *Participatory and action-oriented research on worst forms of child labour, including trafficking*, (Recherche active et participative pour l'identification des pires formes de travail des enfants), OIT, 2002
Outil 2.16	RWG-CL : *Eliminating the worst forms of child labour including trafficking: a handbook for action-oriented research* (Eliminer les pires formes de travail des enfants, dont la traite : guide de recherche basé sur l'action), 2002
Outil 2.17	IPEC : « La traite des enfants : Eléments définis pour les besoins des opérations de l'IPEC » dans : *La traite des enfants : La réponse de l'OIT à travers l'IPEC*, OIT, 2007
Outil 2.18	UNICEF et MINUK : *Let's talk: developing effective communication with child victims of abuse and human trafficking* (Parlons-en : communiquer de façon efficace avec les enfants victimes d'abus et de traite) Kosovo, s. d.